



Déclaration de Politique Générale sur le respect des droits humains et de l'environnement

Avril 2026

28 cours Albert 1er, 75008 Paris
stonal.com

Préambule

Pour les droits humains et de l'environnement _ Notre engagement pour un avenir durable

Pour Stonal, la reconnaissance et le respect des droits humains ainsi que de l'environnement constituent des éléments fondamentaux de notre identité. En tant qu'entreprise, nous nous engageons à adopter et à appliquer des principes éthiques qui guident nos décisions et nos actions, faisant de nos valeurs une véritable boussole morale. Stonal est un fournisseur majeur de solutions SaaS destinées à l'industrie européenne de la gestion immobilière. Notre entreprise permet la digitalisation de la gestion patrimoniale. Cette politique reflète notre engagement envers la création de valeur ainsi que la gestion responsable de notre chaîne d'approvisionnement, en intégrant et en promouvant les principes énoncés dans notre Code de conduite. Nous veillons à respecter strictement les lois et réglementations applicables, à adhérer aux normes internationales reconnues et à prévenir toute violation des droits humains et des exigences environnementales dans le cadre de nos activités commerciales.

La présente déclaration de politique générale s'applique à Stonal ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales.

2 Notre engagement pour le respect des droits humains et de l'environnement

Nous reconnaissons que nos actions communes façonnent la culture de notre entreprise. Chaque collaborateur a un rôle essentiel à jouer pour concrétiser notre guide moral. En incarnant nos valeurs et en mettant en pratique les principes que nous avons établis, nous favorisons l'émergence d'une conduite éthique au sein de notre organisation.

2.1 Droits de l'Homme

Nous nous engageons à respecter les droits humains universellement reconnus dans l'ensemble de nos activités commerciales ainsi que tout au long de nos chaînes de valeur. Cet engagement comprend notamment :

- L'interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- L'interdiction de toutes formes d'esclavage et de discrimination
- Le renforcement de la liberté d'association
- Le respect mutuel, indépendamment de l'âge, du handicap, de la religion, du milieu social, de l'origine ethnique ou culturelle, du genre ou de l'orientation et de l'identité sexuelle
- Le respect de la santé et de la sécurité au travail
- Le paiement de salaires équitables
- L'interdiction de la pollution environnementale

En plus de nos politiques et directives internes, nous nous inspirons des normes et cadres internationaux. La portée de cette déclaration de politique générale demeure constante. Elle s'appuie notamment sur les valeurs énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les normes fondamentales du travail définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGPs), ainsi que sur les Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'attention des entreprises multinationales.

2.2 Nos attentes à l'égard de nos salariés et de fournisseurs

Nos attentes en matière de respect des droits de l'Homme et de l'environnement sont définies dans nos politiques et système de management :

- Code de conduite Stonal pour les salariés :

Ce code de conduite, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, définit les principes

directeurs, les modes opératoires ainsi que les comportements attendus dans nos méthodes de travail et au sein de notre culture d'entreprise, tant au niveau national qu'international.

- Code de conduite Stonal pour les fournisseurs : Ce Code de conduite définit les exigences pour nos fournisseurs en matière de durabilité, y compris les exigences sociales, éthiques et environnementales à prendre en compte.

Nos principes revêtent une importance capitale non seulement pour notre organisation, mais aussi pour nos fournisseurs. Les contrats conclus avec nos fournisseurs directs intègrent des clauses explicites garantissant le respect de ces principes. Stonal attend de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux valeurs et aux exigences définies dans le code de conduite dédié aux fournisseurs, et qu'ils s'engagent à vérifier que leurs propres fournisseurs au sein de la chaîne d'approvisionnement observent ces mêmes principes. Par ailleurs, nous sollicitons de nos partenaires commerciaux une transparence quant aux modalités de mise en œuvre de ces principes dans leurs pratiques professionnelles. Ce partenariat fondé sur la confiance mutuelle est un levier indispensable pour promouvoir ensemble un environnement d'affaires durable et éthique

3 Description du processus

3.1 Gestion des risques et analyse des risques

Dans le cadre de notre évaluation annuelle des risques, nous analysons les risques relatifs aux droits humains et à l'environnement tant au sein des activités de l'entreprise que chez nos fournisseurs. Nous identifions, évaluons et hiérarchisons les scénarios de risques en nous appuyant sur une double analyse, théorique et concrète. L'analyse théorique s'appuie notamment sur les paramètres « pays » et « secteur » pour évaluer les risques. Quant à l'analyse concrète, elle permet de mesurer le niveau réel de risque en tenant compte de l'efficacité des mesures et contrôles existants. Pour guider cette évaluation, nous utilisons un système de notation fondé sur des indices officiels reconnus :

- Lorsque les données relatives à un fournisseur ou à une entité du groupe révèlent une combinaison majeure de risques liés au secteur et au pays, une analyse approfondie est déclenchée.
- Le cas échéant, des actions correctives adaptées sont définies et exigées du fournisseur ou mises en place directement dans nos activités.
- L'efficacité de ces mesures fait ensuite l'objet d'un contrôle régulier ; en cas d'insuffisance, un examen rigoureux est conduit afin d'évaluer la pertinence de poursuivre la relation contractuelle ou de recourir à un fournisseur alternatif présentant un profil moins risqué.

Ces dispositifs proactifs permettent à Stonal non seulement de satisfaire aux exigences légales applicables, mais aussi d'assurer une vigilance constante ainsi qu'une adaptation dynamique face aux

risques identifiés,
tant dans ses propres opérations que tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

3.1.1 Analyse des risques dans notre propre secteur d'activité

L'analyse des risques liés aux droits humains et à l'environnement dans notre propre domaine d'activité a déjà abouti à une classification de risque faible dans l'analyse théorique. En conséquence, l'analyse concrète a également révélé un risque faible. Le risque est faible car nos principales activités sont le développement et la fourniture de solutions logicielles en Europe. Nous nous efforçons constamment de minimiser les risques par des mesures globales.

3.1.2 Analyse des risques pour les fournisseurs

L'évaluation des risques liés aux droits humains et à l'environnement dans notre chaîne d'approvisionnement a globalement révélé un niveau de risque théorique faible. Certains fournisseurs individuels présentaient un risque moyen, mais ces risques ont été atténués par une analyse approfondie, incluant l'évaluation d'informations complémentaires et la collecte de données via des questionnaires spécifiques. Suite à l'analyse concrète, les risques associés aux fournisseurs ont été reclassés en catégorie faible. Par ailleurs, notre chaîne d'approvisionnement se concentre principalement sur l'acquisition de matériel et de services informatiques auprès de fournisseurs majoritairement établis et certifiés, ce qui limite significativement l'exposition à des risques majeurs dans ce domaine.

4 Mesures préventives et correctives

Les résultats issus de nos analyses de risques influencent directement les processus opérationnels concernés ainsi que notre gestion des fournisseurs, en définissant des objectifs clairs et des mesures adaptées. Notre ambition est de protéger les personnes susceptibles d'être affectées, de détecter, prévenir, voire réduire au minimum les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement.

À cet effet, nous avons déployé les actions suivantes tant au sein de nos propres activités que chez nos fournisseurs :

- Publication et mise en œuvre de la présente déclaration de politique générale
- Code de conduite pour les employés à l'échelle du groupe
- Obligation pour les fournisseurs de se conformer au code de conduite des fournisseurs, stipulée dans le cadre d'un accord-cadre général ainsi que dans les contrats spécifiques liés aux commandes, lesquels intègrent explicitement les dispositions du code de conduite des fournisseurs.
- Désignation d'un responsable des droits humains chargé de superviser la gestion des risques, afin de garantir le respect des obligations de diligence raisonnable prévues

par la législation relative à la chaîne d'approvisionnement.

- Poursuite des actions de formation et de sensibilisation destinées aux collaborateurs.
- Évaluation des résultats issus de l'analyse des risques pour déterminer la nécessité de mesures spécifiques.
- Gestion et traitement des risques identifiés ou des signalements de violations via notre dispositif interne de remontée d'alertes.
- Certification des produits Stonal par des attestations de tests conformes à la norme d'audit IDW, garantissant un niveau élevé de qualité et de sécurité.

Si Stonal dispose d'éléments sérieux, qu'il s'agisse de soupçons fondés ou de preuves tangibles, relatifs à une possible violation des droits humains ou des normes environnementales, elle prendra sans délai les mesures nécessaires pour faire cesser cette violation ou pour en réduire significativement les risques. En cas de manquement avéré d'un fournisseur à ces obligations, Stonal mettra en œuvre toutes les actions raisonnables et appropriées afin d'y remédier dans la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif de limiter au maximum l'étendue des préjudices. Par ailleurs, nous nous engageons à garantir des réparations adéquates et à promouvoir activement des changements positifs. Stonal se réserve par ailleurs le droit d'exercer pleinement ses prérogatives contractuelles à l'encontre de ses partenaires commerciaux, incluant notamment la demande d'assistance pour clarifier les faits les concernant, ainsi que leur coopération complète dans un délai raisonnable.

5 Dispositif de signalement

Stonal a mis en place un dispositif de signalement destiné à garantir le respect de toutes les obligations applicables, tant dans ses propres activités que tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Ce mécanisme de réclamation joue un rôle de système d'alerte précoce, offrant à nos collaborateurs, clients, prestataires et autres parties externes la possibilité de faire remonter toute suspicion ou constatation de manquement aux obligations de diligence relatives à la chaîne fournisseurs.

Grâce à ce dispositif, les risques portant sur les droits humains et l'environnement peuvent être détectés et atténués avant qu'un préjudice ne survienne pour des personnes ou pour l'environnement. Les signalements peuvent être effectués anonymement ou de manière identifiée, selon le choix du lanceur d'alerte, sans qu'aucune mesure défavorable ne puisse lui être opposée en raison de son signalement.

6 Contrôle d'efficacité

L'adéquation ainsi que l'efficacité des mesures mises en œuvre pour satisfaire aux obligations de diligence prévues par la loi relative au devoir de vigilance dans la chaîne d'approvisionnement font l'objet d'un réexamen annuel, ainsi que d'évaluations ponctuelles selon les besoins.

7 Documentation et rapports

La mise en œuvre de nos obligations de diligence est systématiquement consignée et rendue accessible au public de manière transparente. Par ailleurs, conformément aux exigences légales, nous publierons sur notre site internet, à l'issue de chaque exercice financier, le recueil des questions auxquelles l'Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations allemand (BAFA) a apporté des réponses. Ces initiatives visent à renforcer la transparence de nos démarches et à assurer un accès aisé du public aux informations relatives à nos actions en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement.

Contact :

Stonal, 28 cours Albert 1er, 75008 Paris

contact@stonal.com